

SANS PAPIERS MAIS

PAS SANS DROITS

JOURNÉE D'INFORMATION ET CONCERTS
À L'ATTIÉKÉ:



Samedi 19 mars
15h00-00h00

Personnes en situation irrégulière
et demandeuses/eurs d'asile :
CONNAÎTRE SES DROITS

De 15h00 à 16h30 :

**Nouvelle loi asile : quelles sont les nouveautés ?
Comment demander l'asile ? Quels sont les droits
avant et après la demande ?**

**Intervention d'une militante
du GISTI (Groupe d'information et
de soutien aux travailleurs
immigrés)**

Le système d'asile en France est difficile d'accès et toutes les démarches pour le demander deviennent de plus en plus compliquées et changent avec les lois (ouverture de compte bancaire, prise d'empreinte et preuves pour justifier sa demande, entretiens avec l'OFPRA et la CNDA...). Depuis novembre 2015, une nouvelle loi sur l'asile est appliquée et transforme les étapes de la demande d'asile, les délais de réponse de l'OFPRA et de la CNDA, les délais pour faire appel lorsqu'il y a un rejet, la situation des personnes qui ont des empreintes dans un autre pays européen (Dublin)... Comprendre et connaître ces lois, et les droits que l'on peut réclamer quand on est demandeur/demandeuse d'asile peut permettre de faire face à un système fait pour nous décourager !

De 17H00 à 18h30 :

**Nouvelle loi sur l'immigration : Qu'est ce
qu'elle change ? Que faire pour se défendre ?**

Intervention d'une avocate

Le gouvernement français a créé une nouvelle loi sur l'immigration qui va augmenter la mise en danger des personnes en situation « irrégulière ». Elle va changer les règles pour obtenir des papiers en préfecture (nouveaux titres de séjour, possibilité pour les préfectures d'espionner les personnes en demandant des informations personnelles à la CAF, les hôpitaux, les banques...). Elle va aussi modifier les pratiques de détention (notamment en augmentant le nombre d'assignations à résidence) et les moyens légaux pour se défendre dans les centres de rétention et face aux contrôles d'identité (réduction du temps pour faire appel des OQTF, possibilité d'arrêter les personnes chez elles, de forcer les personnes à se rendre au consulat pour être identifié...). Face à ces changements et leurs logiques racistes et répressives, mieux connaître cette loi peut aider à s'en protéger. Venez écouter et échanger avec une avocate sur ses conséquences et ce qu'on peut faire pour se défendre !

19H00 :

Présentation de la caisse "anti-rétention" (voir au dos)

De 19H30 à 00h00 :

Repas prix libre et concerts en soutien à la caisse

LE CENTRE SOCIAL AUTO-ORGANISÉ

L'ATTIÉKÉ



Soirée de lancement de la caisse de défense collective face à la rétention

**Samedi 19 Mars à partir de 19H
à l'Attiéké**

Chaque année, l'état français enferme en centre de rétention 50 000 personnes de nationalités étrangères. Chaque année, c'est plus de 15 000 personnes qui sont expulsées de force et presque le même nombre de personnes, qui, ayant reçu une OQTF (Obligation de quitter le territoire français) décident de quitter le territoire par elles-mêmes de peur d'être enfermées. Leur crime ? Ne pas avoir de papiers, de "titre de séjour", parce que l'Etat a déclaré leur présence "illégal". Nous sommes un collectif qui pense que personne n'est illégal et que tout le monde a simplement le droit de vivre où bon lui semble. Cette liberté est bafouée par des lois xénophobes et racistes et des frontières meurtrières qui permettent de contrôler, d'arrêter et d'enfermer toujours plus de monde, toujours plus longtemps et avec de moins en moins de droits pour s'en sortir et éviter l'expulsion.

Qui n'a pas entendu parler ou ne connaît pas un-e ami-e, voisin-e, camarade de classe, collègue ou parent-e d'élève qui un jour s'est retrouvé-e arrêté-e ? Enfermé-e en centre de rétention ? Expulsé-e ?

Face à ces attaques il n'y a qu'une seule réponse: **se défendre et s'organiser.**

Beaucoup de collectifs de lutte et de liens de solidarité existent déjà. Si nous arrivons à unir nos forces et nos connaissances nous serons plus fort-es !

Nous proposons donc la création d'une caisse collective servant à récolter et partager des moyens financiers et des contacts d'avocat-e-s.

Cette caisse pourra servir à :

- Réunir les sommes d'argent nécessaires au paiement des avocat-es compétent-es et militant-es pour obtenir la libération des personnes enfermées.
- Créer du lien entre différents réseaux de solidarité.
- Faire circuler l'information lorsque des personnes sont arrêtées et contacter les avocat-e-s pour assurer leur défense.

Cette caisse doit être un outil ouvert à tou-te-s, gérée par tou-te-s: Collectifs de sans-papier, collectifs de chomeur-euses et précaires, collectifs d'enseignant-es, parent-es d'élève, syndicats de travailleuses et travailleurs, amicales de locataires, associations de quartier, collectifs de mal logé-e-s...

Cette caisse pourra exister et se financer grâce à la participation du plus grand nombre pour :

- Organiser des soirées de soutiens
- Gérer le fonctionnement quotidien
- Lancer des campagnes de soutien sur internet
- Imaginer plein d'autres choses!

Pour le moment cette caisse n'est qu'un outil dans une vitrine, pour qu'elle fonctionne, il faut la prendre en main ! Et pour la prendre en main, vous informer, participer au projet ou le soutenir, venez nombreux-x à la première soirée de soutien de la caisse !

LE CENTRE SOCIAL AUTO-ORGANISÉ

L'ATTIÉKÉ



31 BD MARCEL SEMBAT ★ (M) 13 SAINT-DENIS — PORTE DE PARIS